



Commission de services régionaux

Péninsule acadienne

Réunion extraordinaire du conseil d'administration

8 août 2019

10 h

Salle du conseil municipal – Bertrand

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Alyre Ross,	DSL
Benoit Savoie,	DSL
Leroy Webster,	DSL
Jacques Boucher,	DSL
Gilles Thériault,	Grande-Anse
Jules Haché,	Lamèque
Yvon Godin,	Bertrand
Georges Savoie,	Neguac
Luc Robichaud,	Paquetville
Oscar Roussel,	Saint-Isidore
Denis Losier,	Tracadie
Paul-Aimé Mallet,	Le Goulet
Anita S. Robichaud,	Shippagan
Roger Chiasson,	Bas-Caraquet
Viviane Baldwin	Maisonnette

Membres absents :

Pius LeBouthillier,	DSL
Guy Cormier,	Saint-Léolin
Bernard Savoie,	Ste-Marie-St-Raphaël
Kevin J. Haché,	Caraquet

1. Ouverture de la séance

M. Oscar Roussel préside l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et au public présent.

2. Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée à 10 h.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration enregistrée.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

19-CSR4-592 *Il est proposé par M. Benoit Savoie et appuyé de M. Jules Haché, que l'ordre du jour soit adopté tel que discuté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Luc Robichaud entre en salle de réunion à 10h02.

M. Roger Chiasson entre en salle de réunion à 10h10.

5. Dossier – collecte de déchets

La directrice générale fait un historique des derniers développements en lien avec l'autorisation d'emprunt à la Commission d'emprunt liée à la collecte de déchets solides. La demande a été approuvée conditionnelle à l'approbation du deux tiers des membres représentant deux tiers de la population. Elle explique que le dossier a été envoyé au procureur afin d'étudier les objections, car malgré l'avis contraire à cet effet de la part du ministère et de l'avocat de la commission, la procureure a précisé que la loi actuelle ne faisait pas la distinction entre une demande d'emprunt pour un service commun ou collaboratif. Par conséquent, même si une communauté n'est pas affectée par une autorisation d'emprunt, son vote doit tout de même être pris en considération. Dans le cas de la CSRPA, Tracadie a choisi de voter contre la demande d'emprunt même si le projet n'a pas d'influence sur ses finances. La directrice poursuit en affirmant que le règlement contient une faille, mais que nous devons tout de même nous conformer à la réglementation actuelle, soit les deux tiers des votes.

La directrice informe donc les membres qu'il est nécessaire à ce moment-ci de refaire le processus qui s'impose afin de permettre de se conformer aux nouvelles exigences à cet égard et ainsi obtenir les deux tiers des votes.

19-CSR4-593 *Il est proposé par M. Georges Savoie et appuyé de M. Jules Haché, d'adopter la résolution suivante:*

Que la Commission de services régionaux Péninsule acadienne procède le 26 septembre 2019 à 19 h à l'édifice municipal de Neguac, à un vote afin d'obtenir l'autorisation de la Commission d'emprunt de capitaux par les municipalités d'emprunter la somme de 1 973 000 \$.

Fin	Somme	Durée
<u>Services d'hygiène environnementale</u>		
Camion de collecte	1 793 000 \$	7 ans
Aménagement garage	180 000 \$	20 ans
Total	<u>1 973 000 \$</u>	

Pour: M. Jacques Boucher, M. Alyre Ross, M. Benoit Savoie, Mme Viviane Baldwin, M. Gilles Thériault, M. Roger Chiasson, M. Yvon Godin, M. Jules Haché, M. Paul-Aimé Mallet, Mme Anita S. Robichaud, M. Luc Robichaud, M. Oscar Roussel et M. Georges R. Savoie.

Contre: M. Denis Losier et M. Leroy Webster

ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ

6. Levée de la réunion

Il est proposé par M. Denis Losier que la réunion soit levée à 10h44.

Oscar Roussel, président

Mélanie Thibodeau, secrétaire